

TERMES DE REFERENCE

Bourses de recherche d'investigation sur les pratiques et conséquences de l'avortement à Madagascar

Contexte du Projet

Cadre Légal et problématique de l'interruption de grossesse à Madagascar

À Madagascar, l'interruption de grossesse est strictement réglementée par le Code pénal, notamment par l'article 317, qui punit les femmes ayant procédé à une interruption volontaire de grossesse ainsi que toute personne aidant à réaliser cet acte. En complément, la loi n°2017-043 sur la santé reproductive et la planification familiale stipule que toute interruption de grossesse pour des raisons médicales, hors des conditions légales, est également sanctionnée selon les termes de l'article 317. Malgré ces restrictions sévères, l'interruption de grossesse reste une cause majeure de mortalité maternelle dans le pays, souvent réalisé dans des conditions dangereuses et clandestines.

Le Mouvement Nifin'Akanga

Face à cette situation critique, le mouvement féministe Nifin'Akanga se mobilise contre les violences faites aux femmes et milite activement pour le droit à une interruption de grossesse sécurisée. Le mouvement plaide pour que les femmes puissent choisir librement et sans risque pour leur santé ou sans crainte de répercussions judiciaires.

Objectifs :

Dans le cadre du projet « **Farimbona : soutenir un mouvement communautaire innovant et multidisciplinaire pour légaliser l'interruption sécurisée de grossesse à Madagascar** », Nifin'Akanga vise à instaurer un mouvement de plaidoyer innovant et multidisciplinaire pour promouvoir le changement social en faveur de la légalisation de l'interruption sécurisée de grossesse à Madagascar. Pour mieux comprendre et aborder les réalités de l'avortement clandestin à Madagascar, le mouvement adopte une approche multidisciplinaire et octroie des bourses de recherche à des journalistes, spécifiquement dédiées à des articles d'investigation sur les pratiques de l'avortement dans le pays.

Format des Articles :

Articles d'investigation maximum 20 pages y compris les graphes, photos

2 pages maximum de bibliographie en sus

Montant de la bourse :

4.000.000 Ariary

Les étapes du processus :

Phase de Soumission : 13 - 30 mai 2024

Les candidats devront soumettre un dossier comprenant :

- Curriculum Vitae (CV)
- Lettre de motivation
- Un article déjà réalisé
- Lettre d'engagement à terminer l'article
- Coordonnées de deux références professionnelles

- Projet de recherche (maximum 3 pages) incluant : Hypothèse de départ, objectifs, méthodologie, zone d'étude (si applicable)

Phase de Sélection : 30 Mai -24 juin 2024

Délibération et évaluation des dossiers et projets soumis par le comité scientifique.

Entretiens avec les candidats sélectionnés

Annnonce des lauréats des bourses : 24 juin 2024

Phase de Recherche : 24 mai – 1 septembre 2024

Recherche proprement dite avec des regroupements des lauréats

Date limite de recherche : 1 septembre 2024

Phase de Publication : septembre

Publication des articles dans un recueil spécial

Critères de participation des candidats :

Journalistes d'investigation :

- Ayant démontré leur capacité à couvrir des problématiques sociales de manière approfondie.
- Ayant suivi et complété une formation spécialisée en journalisme d'investigation.
- Justifiant d'au moins 3 ans d'expérience en journalisme d'investigation.